

Question écrite à l'attention des Membres du Collège des Bourgmestres et Echevins de Molenbeek-Saint-Jean ayant pour thème « l'organisation et le déroulement des élections régionales 2009 »

Monsieur le Bourgmestre,

A l'occasion des élections régionales qui se sont déroulées le 7 juin dernier, je souhaiterais vous interroger au sujet de quelques difficultés qui semblent avoir perturbé leur bon déroulement.

D'une part, des manquements semblent avoir mis à mal la convocation adéquate des citoyens au scrutin électoral. Il m'est, en effet, revenu que de nombreux citoyens, habitant notamment Chaussée de Gand, Avenue Brigade Piron, Avenue du Karreveld, etc., n'ont pas reçu de convocation au dit scrutin. D'autres, par contre, ont reçu convocation d'aller voter dans un bureau de vote situé complètement en dehors de leur quartier, ce qui pour les personnes à mobilité réduite, a impliqué quelques soucis. Pour exemple, des habitants de la Rue Van Zande ont dû aller voter au Stadium, d'autres, domiciliés dans le quartier Beudin, ont dû se rendre dans le quartier de la Pastorale.

D'autres problèmes ont eu davantage trait à l'infrastructure, humaine et matérielle, nécessaire au bon déroulement des votes, à savoir :

- l'absence de rideaux pour certains isolements, rendant ardue la discrétion du vote ;
- des problèmes informatiques retardant le début des votes, parfois, jusqu'à 10h00 comme ce fut le cas à l'école 16. De nombreux citoyens, las d'attendre, sont dès lors partis avant même d'avoir voté.
- l'absence de présidents de bureaux dans certains bureaux de vote.
- le vote de citoyens à la place d'autres et ce, sans possession de procuration.
- il est question également d'une habitante convoquée au bureau 48 et qui, arrivée sur place, s'est vu refuser la possibilité de voter car non reprise dans le fichier électoral. Le Président lui conseillera d'appeler la commune le lendemain pour résoudre ce problème ...
- certains citoyens, non désignés comme témoins par le juge de paix, se sont présentés comme tel et ont œuvré en la matière sans que le Président de bureau ne demande la lettre de désignation officielle.

A l'égard des diverses problématiques évoquées, pourriez-vous :

1. me confirmer ces renseignements (via les témoignages de présidents ou de réclamations auprès de l'autorité communale et auprès du Juge de Paix) et, le cas échéant, me faire part des causes de ces difficultés ?)
2. m'informer des solutions qui ont été mises en œuvre pour résoudre ce problème à court terme – lors du scrutin du 7 juin 2009 - et à long terme en vue d'éviter cette problématique lors des prochaines échéances électorales ?

D'autre part, comme lors du dernier scrutin, il apparaît que le canton de Molenbeek-Saint-Jean ait connu quelques attermoissements quant au dépouillement des urnes. Outre le délai assez long de dépouillement – notre canton était le dernier de ceux de la Région de Bruxelles-Capitale, il m'a été rapporté que des cartes ont dû être comptabilisées à plusieurs reprises pour certaines urnes. A cet égard, pourriez-vous :

1. me confirmer ces informations et, le cas échéant, me faire part des causes de ces incidents?
2. m'informer plus explicitement sur la procédure de dépouillement des urnes qui est mise en œuvre dès la clôture des votes jusqu'à l'obtention du résultat final ?
3. m'informer également sur le dispositif éventuel de traçabilité des votes ?

Enfin, certains citoyens ont assisté à certains comportements non réglementaires le jour même des élections, à savoir de la distribution et/ou de l'affichage de publicité électorale aux alentours des bureaux de vote. A cet égard,:

1. pourriez-vous me renseigner sur les faits qui se sont déroulés et sur le suivi qui y a été apporté ?
2. l'affichage, y compris sur des bâtiments privés, est-il autorisé aux abords des bureaux de vote ? Dans l'affirmative, à quelle distance, cet affichage est-il toléré ?

Je vous remercie,

Olivier MAHY
Chef de groupe MR